



ALBIOMA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS LA DÉFENSE, LE 13 AVRIL 2017

LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE BORDEAUX CONFIRME LA VALIDITÉ DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA CENTRALE GALION 2

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, dans son arrêt du 13 avril 2017, a décidé d'infirmer le jugement du Tribunal Administratif de Fort-de-France en date du 4 octobre 2016 qui annulait l'arrêté d'exploitation de la centrale bagasse/biomasse Galion 2.

Tous les griefs soulevés par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais à l'encontre du projet ont été rejetés. L'exploitation du projet est en conséquence de nouveau pleinement autorisée.

Depuis début 2015, les travaux de construction de la centrale se sont poursuivis sans discontinuer, et comme annoncé, la mise en service de l'installation est prévue pour le quatrième trimestre 2017.

L'installation Galion 2 (40 MW) renforcera le réseau électrique martiniquais et contribuera à répondre aux besoins énergétiques de l'île.

À propos de la centrale Galion 2

La centrale Galion 2 (40 MW), première centrale de cogénération 100 % biomasse de Martinique, fournira 15 % de la consommation électrique totale de l'île.

Reposant sur un échange vertueux avec la sucrerie du Galion, le projet vise à assurer l'avenir de la sucrerie en la rendant plus performante.

La centrale Galion 2 est un projet mûri depuis 10 ans avec l'ensemble des parties prenantes pour faire progresser la part d'énergie renouvelable en Martinique de 7 % à 22 % et, ainsi, favoriser la transition énergétique de l'île dans le respect des normes environnementales les plus strictes.

La centrale Galion 2, financée par des investissements privés, participe au développement de l'emploi en Martinique. Aujourd'hui, 350 personnes travaillent à la construction du site. Le fonctionnement de la centrale va permettre de créer 34 emplois directs (dont 32 emplois martiniquais, conformément aux engagements du Groupe de promotion de l'emploi local) et de générer plus de 200 emplois indirects.

Pour plus d'information : <http://galion2.albioma.com/>

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2017, le 26 avril 2017 avant bourse



À PROPOS D'ALBIOMA

Albioma, producteur d'énergie indépendant, est le leader mondial de la valorisation à haute efficacité énergétique de la biomasse en partenariat avec les agro-industriels. Depuis plus de 20 ans, Albioma exploite des centrales thermiques valorisant la bagasse, coproduit fibreux de la canne à sucre complété, hors campagne sucrière, par le charbon. Son expertise unique lui a permis de s'imposer comme un partenaire incontournable de l'industrie du sucre et de l'éthanol dans l'Outre-Mer et à l'Île Maurice. Albioma développe désormais des centrales 100 % biomasse qui valoriseront, aux côtés de la bagasse, des déchets verts ou des résidus de l'industrie du bois. En complément, le Groupe exploite un parc photovoltaïque performant. Présent en France métropolitaine, dans l'Outre-Mer français et à l'Île Maurice, le Groupe est également actif depuis 2014 au Brésil, premier producteur mondial de canne à sucre.

Pour plus d'informations, consultez www.albioma.com

CONTACTS INVESTISSEURS

JULIEN GAUTHIER
julien.gauthier@albioma.com
+33 (0)1 47 76 67 00

CONTACTS MEDIAS – LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS

LUC PERINET-MARQUET
lperinet@lpm-corporate.com
+33 (0)1 44 50 40 35